

PROLONGATION

APPEL À CANDIDATURES INTERNE ET EXTERNE UN (1) POSTE DE GESTIONNAIRE ET DÉVELOPPEUR D'APPLICATIONS AU SISI DE CATÉGORIE A

L'assemblée de la Polynésie française lance un appel à candidatures en interne et en externe afin de pourvoir un (1) poste de gestionnaire et développeur d'applications de catégorie A au service informatique et des systèmes d'information de l'assemblée de la Polynésie française.

Le service informatique et des systèmes d'information – SISI :

Placé sous l'autorité du secrétaire général, le SISI est un des huit (8) services administratifs de l'assemblée de la Polynésie française dont les missions consistent à assurer le développement et la gestion des systèmes d'information, mais aussi le développement, la maintenance, le paramétrage et l'évolution des applications logicielles, dans le respect des normes et standards en vigueur nécessaires au président, aux représentants et aux services administratifs de l'assemblée.

Le profil attendu d'un gestionnaire et développeur d'applications de catégorie A :

Sous l'autorité hiérarchique du chef du service, le gestionnaire et développeur d'applications de niveau BAC + 3 au minimum, a la maîtrise des matériels et logiciels informatiques et les concepts réseaux, de même que les principes de l'analyse et du développement (base de données, langage, génie logiciel) et des technologies Web intranet/internet.

Il doit pouvoir assister dans le choix des applications métiers, leur mise en œuvre (initialisation, paramétrage, formation), leur intégration avec les autres applicatifs de l'intranet.

Il doit connaître et savoir appliquer une méthodologie de programmation, mais aussi avoir des connaissances opérationnelles en programmation objet, ou encore évaluer les enjeux d'un projet informatique, connaître les matériels et les logiciels usuels et savoir intégrer les évolutions technologiques.

Le gestionnaire et développeur d'applications doit avoir le sens de l'organisation en fonction des priorités, être rigoureux dans l'exécution des tâches et le suivi des dossiers, être réactif et respectueux des délais impartis. Il doit être force de proposition et avoir le sens de l'anticipation.

Enfin, il doit aussi faire preuve de discrétion, de confidentialité, de neutralité et avoir un sens aigu du service public. Doté d'un fort esprit d'équipe, il doit savoir communiquer avec tout public, avoir une aisance relationnelle, une grande capacité d'écoute, une ouverture d'esprit.

Les activités du gestionnaire et développeur d'applications de catégorie A :

Ses missions consistent principalement à :

- Participer à la construction et à l'utilisation du SI et de son évolution (proposition d'améliorations, gestion des idées et des propositions, participation aux projets d'adaptation et d'évolution du SI, participation aux recettes opérationnelles) ;
- Contribuer à l'évolution des processus et du système d'information en cohérence avec la stratégie du métier ;
- Assurer le développement et le bon fonctionnement du site internet-intranet ;
- Développer des applications spécifiques à la demande des services ;
- Aider à la décision sur des choix ou projets techniques ;
- Assurer la programmation et les tests d'un sous-ensemble d'une application logicielle ;
- Réaliser et automatiser des procédures d'exploitation de gestion, et réaliser des interfaces graphiques ;
- Réaliser des travaux de réception en utilisant des jeux d'essais ;
- Intégrer et paramétrer les progiciels utilisés ;
- Prendre en charge une partie de la mise en œuvre opérationnelle de l'application ;
- Rédiger des documentations (développeur, utilisateur et d'exploitation) pour les modules développés et élaborer les clauses techniques d'un cahier des charges ;
- Maintenir le logiciel (diagnostiquer les défauts, les corriger...) ;
- Assurer l'assistance technique auprès des utilisateurs et les former pour la mise en œuvre.

Les compétences attendues :

- Méthodologie de gestion de projets
- Rédaction de cahier de charges
- SGBDR
- ASP.NET, MVC, C#, XML, HTML, Javascript, jQuery, VueJS, CSS, Bootstrap, développement full stack.

Le lieu et les horaires de travail :

Le gestionnaire et développeur d'applications de catégorie A exerce ses fonctions à l'assemblée de la Polynésie française, bâtiment administratif - immeuble *Tetuma'e*. Les services administratifs assurent un service continu du lundi à jeudi de 7 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 16 h.

Le mode de recrutement :

Le recrutement sur le poste d'administrateur de catégorie A est ouvert aux titulaires d'une Licence et plus.

Le gestionnaire et développeur d'applications pourra être recruté soit par la voie d'une mutation en interne pour les fonctionnaires de l'assemblée de la Polynésie française, soit par un détachement pour les fonctionnaires issus de la fonction publique de la Polynésie française ou par la signature d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable, pour les candidats recrutés en externe.

Le dépôt des candidatures :

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation à l'attention du président de l'assemblée de la Polynésie française et d'un curriculum vitae doivent être envoyées par email en précisant dans l'objet « *Candidature pour le poste de Cat. A au SISI* » à l'adresse suivante :

cellule_rh@assemblee.pf

- Au plus tard le 27 juillet 2023 à minuit –

Tout renseignement utile peut être sollicité à l'adresse suivante : maruata.juventin@assemblee.pf.


Antony GEROS